

## **La pratique du droit, le harcèlement et les violences sexuelles**

Par Johanne Jutras, responsable du Comité prostitution, pornographie et violences sexuelles.

Paru en 2021, le rapport de l'enquête réalisée par Isabelle Auclair, Sophie Brière, Antoine Pellerin, Julie Dextras-Gauthier et Amélie Kayser-Verreault de l'Université Laval, précise à la page 18 que « la revue de la littérature montre l'ampleur du phénomène des violences à caractère sexuel dans la pratique du droit, ses causes, ses conséquences ainsi que l'importance d'agir ». Financée par le Barreau du Québec, le Fonds de recherche société et culture du Québec et l'Institut Équité, Diversité, Inclusion et Intersectionnalité, cette enquête met en lumière des constats inquiétants alors que le ministre de la Justice Simon Jolin-Barrette a déposé le 15 septembre dernier à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 92 *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières*. Regardons de plus près les faits saillants des violences rapportées au cours des cinq dernières années qui concernent les femmes.

### **Trois catégories de violences : harcèlement sexuel, comportements sexuels non désirés et coercition sexuelle**

Le harcèlement sexuel est la catégorie de violence la plus rapportée par 50,2 % d'entre elles. « Par exemple, plusieurs récits évoquent des propos qui sont faits sous le couvert de blagues du type : « Es-tu prête pour ton premier cas d'agression sexuelle ? Ça fait que... c'est moi l'agresseur c'est toi la victime ! ».

Les formes de comportements sexuels non désirés les plus rapportés par 27,1 % des femmes sont d'avoir été touchées d'une façon qui les a rendues mal à l'aise. « Par exemple, : « Dans la salle de photocopier du bureau, alors que j'étais de dos, un associé m'a pris les fesses à pleines mains ». Ensuite, 20,6 % d'entre elles « disent qu'une personne dans le cadre de leur pratique professionnelle a tenté d'établir une relation intime ou sexuelle avec elles malgré leurs efforts pour les décourager ». Enfin, 2 % des femmes ont répondu qu'elles avaient eu des relations sexuelles avec une personne du milieu du droit alors qu'elle ne le voulait pas.

Même si la coercition est la catégorie de violence la moins rapportée par les femmes, elle entraîne néanmoins des répercussions chez les personnes qui en sont victimes. « Près d'une femme sur 20 (4,2 %) rapporte avoir subi des conséquences négatives après avoir refusé de s'engager dans des activités sexuelles ».

### **Les contextes et les milieux à risque**

Certains groupes sont plus à risque de vivre des violences sexuelles : « les femmes, les personnes membres de la communauté LGBTQ+ ainsi que les personnes racisées vivent plus de harcèlement et de violences à caractère sexuel ». Par ailleurs, une diversité de personnes occupant des postes variés commet des geste de harcèlement et des violences sexuelles. Cependant, « une grande proportion des gestes évoqués dans l'enquête ont été commis par des collègues de l'organisation dans laquelle la personne victimisée travaillait ». Les violences sont vécues dans tous les contextes d'exercice de la profession du droit : lors de réunions, au palais de justice, dans les espaces de bureau, lors de formation, dans les 5 à 7 et l'environnement virtuel, etc. « De façon générale, les femmes violentées sont dans ses statuts d'emploi dans le cadre desquels elles sont en situation de subordination, par exemple, comme avocates salariées ou comme stagiaires ».

### **Des répercussions importantes**

Le harcèlement et les violences sexuelles subies ont des impacts sur la carrière des personnes. En effet, 68 % des femmes disent avoir évité les contacts avec la personne ayant commis les geste; 20 % des femmes disent avoir éprouvé diverses difficultés à poursuivre leurs activités professionnelles; 13 % des victimes féminines rapportent des répercussions sur leur santé physique et psychologique; 22 % des femmes font des cauchemars à propos de l'événement et elles y pensent alors qu'elles ne souhaitent pas; 17 % des participantes à l'enquête déclarent être constamment sur leur garde et en état d'alerte à la suite des violences subies. « Les récits des témoins et confident-e-s démontrent que les rapports sociaux de genre et les relations de pouvoir hiérarchiques ont un impact important, particulièrement sur la carrière des femmes ».

### **Dévoilement, dénonciation et signalement**

Tel que constaté dans d'autres études, les personnes dévoilent plus qu'elles dénoncent ou signalent. En effet, 22 % des femmes ont dévoilé les violences subies à leur supérieure ou supérieur; 5 % de femmes les ont dévoilées à la personne de leur organisation responsable des questions de harcèlement; seulement 2 % d'entre elles ont dévoilé au Programme d'aide des membres du Barreau et un infime 0,4 % des femmes ont dévoilé au Syndic du Barreau. « C'est 1 % des hommes et des femmes ayant répondu à la question sur le signalement qui ont signalé à la police ou au Syndic du Barreau ».

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer l'absence de signalement aux ressources ou aux instances organisationnelles. Pour 60 % des femmes la situation n'était pas assez grave pour la signaler alors que 30 % d'entre elles voulaient mettre l'incident derrière elles. Un autre 25 % « disent ne pas avoir signalé parce qu'elles voulaient que la situation cesse [...] elles craignaient aussi les représailles de la personne ayant commis le geste ou de leur entourage ». Une autre raison est évoquée soit « le manque de confiance envers les personnes ou les ressources mises en place par leur organisation ». L'enquête réalisée a néanmoins rendu possible de constater que les personnes ayant dévoilé ou dénoncé les gestes « évoquent des situations de manque de soutien importantes » et que « l'impunité

dont bénéficient les personnes en position de pouvoir est fortement ressentie des récits qu'ont partagé les participants et participantes ».

### **De la sensibilisation et des actions souhaitées**

Il ressort de cette enquête qu'il existe une culture professionnelle de la pratique du droit qui favorise le silence et l'impunité face au harcèlement et aux violences sexuelles. « Je croyais que de tels actes étaient normaux. Je commençais dans la pratique et je me disais que puisque c'était un milieu d'hommes... » de dire l'une d'entre elles. Il faut donc s'attaquer à la culture organisationnelle de la profession. D'autant plus que 41 % des femmes « soutiennent que le Barreau n'est pas assez proactif en matière de sensibilisation quant au harcèlement et aux violences à caractère sexuel ».

### **Les recommandations au Barreau du Québec**

Le rapport de l'équipe d'Isabelle Auclair propose quatre recommandations :

- « 1) Créer un groupe de travail dédié à l'étude de ce rapport et à l'élaboration de pistes d'actions à mettre en place;
- 2) Mener une consultation auprès des principales parties prenantes concernées par l'enquête afin d'échanger sur les résultats et recueillir les actions qu'elles seront en mesure de mener en matière de lutte au harcèlement et aux violences à caractère sexuel;
- 3) Diffuser les résultats auprès des membres du Barreau dans une perspective d'échange et de reconnaissance de l'importance de leur contribution, et
- 4) Rendre accessible au grand public les résultats de l'enquête et les pistes d'action qui seront implantées afin que le travail effectué puisse bénéficier plus largement à d'autres milieux ».

### **Sources :**

Auclair, Isabelle, Brière, Sophie, Pellerin, Antoine, Dextras-Gauthier, Julie, et Keyser-Verreault, Amélie, 2021, Rapport : Enquête sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans la pratique du droit, Université Laval. Repéré à <https://institutedi2.ulaval.ca/nouvelles/contribution-realisation-rapport-enquete-harcelement-violences-caractere-sexuel/>

<http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-92-42-1.html>